UNE PAC POUR LES AGRICULTEURS ACTIFS ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

1.SOUTENIR LES AGRICULTEURS ACTIFS ET ENCOURAGER L'INSTALLATION

1.1 Réserver les aides PAC aux véritables agriculteurs actifs

- **Implication directe** dans la gestion et les décisions stratégiques de l'exploitation.
- **Détention des moyens de production**, en propre ou en association.
- **Essentiel du revenu issu de l'activité agricole**, avec un seuil maximal de revenus extérieurs.
- **Suppression des aides après l'âge de la retraite**, sauf en cas de transmission active de l'exploitation.
- **Exigence minimale de productivité** pour garantir une agriculture dynamique et efficace.
- Un individu ne peut être reconnu comme agriculteur actif qu'une seule fois dans le cadre de la PAC :
  - Une personne gérant plusieurs sociétés agricoles **peut cumuler les aides pour l'ensemble de ses structures**, dans les limites strictes des règles de plafonnement et de dégressivité.
  - Toutefois, elle ne pourra bénéficier **qu'une seule fois du paiement redistributif**.

1.2. Favoriser l'installation et la transmission des exploitations

- **10 % du budget PAC** obligatoirement dédiés aux jeunes agriculteurs.
- **Majoration des aides et accès facilité aux dispositifs d'investissement** pour les jeunes agriculteurs.

UNE PAC POUR LES AGRICULTEURS ACTIFS ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

1.SOUTENIR LES AGRICULTEURS ACTIFS ET ENCOURAGER L'INSTALLATION

1.3. Mettre en place un droit à l'échec repensé

- **Sécurisation des agriculteurs** confrontés à des aléas climatiques, sanitaires ou économiques majeurs.
- Suspension temporaire de certaines obligations PAC, **sans perte de soutien financier**, en cas de crise avérée.

1.4. Simplifier et rendre plus juste la conditionnalité environnementale

- **Des règles** facilement compréhensibles, **accessibles aux agriculteurs.**
- **Une adaptation aux réalités agronomiques et climatiques** pour garantir leur efficacité.
- **Des normes qui répondent à des enjeux concrets**, sans surcharge administrative inutile.
- Une flexibilité accrue, permettant **des ajustements face aux aléas climatiques** et aux évolutions des pratiques agricoles.
- **Une application uniforme et cohérente de ces règles dans** tous les États membres, **sans distorsion de concurrence.**

1.5. Plafonner et rendre plus transparentes les aides pour plus d'équité

- Montant des aides limité aux revenus de l'exploitation (hors aides publiques), **sauf pour les jeunes installés de moins de 5 ans.**
- **Plafond relevé** pour les territoires en déprise agricole et pour l'élevage pastoral.
- **Application pleine et entière** de la transparence GAEC.

14 rue de la Boétie, Paris 75008 www.jeunes-agriculteurs.fr/ mroby@jeunes-agriculteurs.fr

UNE PAC POUR LES AGRICULTEURS ACTIFS ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

2. ADAPTER LES AIDES À L'HECTARE ET AUX PRODUCTIONS POUR PLUS D'ÉQUITÉ

2.1. Simplification et harmonisation des aides à l'hectare

- **Fin des références historiques** et du système de droits à paiement.
- **Une même aide pour tout hectare admissible**, sans distinction de statut antérieur.
- Dégressivité et plafonnement pour **éviter les concentrations abusives** et encourager les exploitations familiales.
- **Un paiement redistributif renforcé**.

2.2. Des aides à la production plus structurantes

- Soutien aux productions agricoles stratégiques pour la **souveraineté alimentaire européenne**.
- Incitation à des **filières organisées et durables**, avec des aides couplées et des programmes opérationnels.
- Aide à la transition vers **des pratiques plus résilientes** pour mieux répondre aux défis économiques et climatiques.

UNE PAC POUR LES AGRICULTEURS ACTIFS ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

3. SÉCURISER L'AVENIR FACE AUX DÉFIS CLIMATIQUES ET ÉCONOMIQUES

3.1. Mise en place des contrats d'avenir

- Engagement **entre l'agriculteur, les pouvoirs publics et les filières.**
- Objectif **: favoriser la diversification et l'adaptation des exploitations.**

3.2. Renforcement des aides à la gestion des risques

- Développement de **mécanismes de prévention et de protection** contre les risques climatiques, sanitaires et économiques.
- Mise en place d'indemnisations adaptées aux sinistres pour **assurer la pérennité des exploitations**.
- **Accompagnement des expérimentations et innovations** pour renforcer la résilience du secteur agricole.

3.3. Aides pour les territoires à fortes contraintes climatiques et naturelles

- **Indemnité compensatoire** de handicaps naturels (ICHN) **pour soutenir l'activité agricole en zone défavorisée**.
- **Indemnité** Compensation de l'Impact Climatique (ICIC) **pour amortir les pertes de rendement** et les surcoûts liés aux aléas climatiques.

3.4. Réorientation du Fonds leader vers les projets agricoles et ruraux

- **Priorité aux projets agricoles et aux services essentiels** en milieu rural.
- Financement via les fonds européens de cohésion, **et non plus la PAC**.

14 rue de la Boétie, Paris 75008 www.jeunes-agriculteurs.fr/ mroby@jeunes-agriculteurs.fr